

du Président, siègent maintenant de l'autre côté de la Chambre. A raison de la composition du Sénat, il n'a pas été nécessaire pour chacun de nous de changer de siège, mais les principaux membres du cabinet ont traversé la Chambre pour, à l'avenir, occuper des sièges à la droite du Président comme étant les chefs du Sénat et par là même chargés de faire connaître la politique du gouvernement. Je puis répéter ce qu'a dit avant moi le chef de la droite, à propos de l'attitude du Sénat, je suis certain que ce sentiment sera partagé par tous les sénateurs, aussi je suis convaincu que tout ce que le gouvernement proposera soit sous forme de lois ou autrement, ou encore se rapportant à la politique générale du pays, ou toutes les mesures venant de l'autre Chambre, ne seront pas reçues par le Sénat avec un esprit de contradiction ou de partisanerie. Mon honorable ami le chef de la droite sera aussi à l'aise dans la position qu'il occupe ici pour expédier le travail qui est dévolu au Sénat, avec une majorité conservatrice contre lui, que s'il avait une grande majorité de partisans prêts à l'appuyer. C'est là l'expérience que j'ai acquise dans cette Chambre pendant les sept ou huit années que j'y ai siégé. Je crois que c'est un grand honneur pour le Sénat d'avoir, dans la personne de notre nouveau chef, dans celui qui est le principal représentant du cabinet dans cette Chambre, un homme occupant une position aussi élevée dans l'opinion de ses compatriotes. Nous apprécions tous la confiance qu'il a reposée en nous, et les paroles élogieuses qu'il a prononcées à l'adresse du Sénat, comme l'une des parties du rouage constitutionnel du Canada. Bien que des réformes soient toujours admissibles et doivent être toujours considérées comme possibles, cependant la réforme d'un corps comme celui-ci devra être bien murie, et ne devra pas être entreprise sans réflexion. L'expérience en matière de législation et l'esprit d'indépendance du Sénat constituent la plus grande partie de sa valeur, et l'idée de son abolition n'en est pas une de celles qui se recommanderaient auprès du public en général. Autant que j'ai pu m'en rendre compte moi-même, j'ai constaté de quelle grande valeur étaient les travaux du Sénat, bien que ses services n'attirent pas autant l'attention du pays que ceux de la Chambre des Communes. La presse ne s'occupe pas autant de nous, et quand elle le fait, ce n'est pas toujours d'une manière très flatteuse. Il n'est pas sur-

prenant que, dans ces circonstances, le Sénat ne soit pas aussi estimé par le public que la Chambre des Communes. Mais nous n'en sommes pas moins parfaitement convaincus que c'est un rouage important et nécessaire dans le mécanisme législatif et dans la constitution.

Avant de commencer mes remarques qui visent généralement à faire apprécier les mérites du libre-échange, j'aimerais offrir mes félicitations au secrétaire d'Etat sur son avènement au pouvoir. Il a été dans l'opposition pendant les dix-huit dernières années. Pendant un grand nombre d'années il a dirigé l'opposition, et aujourd'hui en étant à la tête des affaires publiques, il reçoit la récompense des longs services qu'il a rendus au pays lorsqu'il siégeait dans les froides régions de l'opposition. Connaissant son caractère et son habileté, je suis convaincu qu'il s'acquittera avec honneur des devoirs de sa charge. Il sera jugé d'après les mérites de la politique qu'il adoptera et la fidélité avec laquelle il remplira les promesses qu'il a faites au pays en arrivant au pouvoir. Je puis lui assurer qu'il recevra, dans tout ce qu'il fera pour l'application des principes du libre-échange, mon appui le plus sincère et le plus cordial. Je crois depuis longtemps que l'abandon du système protecteur est une nécessité absolue pour assurer l'avenir, le bien-être et la prospérité du pays. J'ai toujours cru aussi qu'il n'y a pas de milieu entre le libre-échange et la protection, et qu'il est impossible de courir avec le lièvre et de chasser avec le chien qui le poursuit. C'est pour cette raison que j'ai arboré mes couleurs de libre-échangiste, et que je continuerai à faire de mon mieux pour assurer le triomphe de ces principes et pour faire valoir ces idées afin qu'ils puissent être mises en pratique le plus tôt possible. Aussi, ça été pour moi une cause de réjouissance de voir le présent gouvernement prendre place à la tête des affaires du pays, en se déclarant l'adversaire de la protection. Je crois que, généralement, on admet que le pays possède maintenant un gouvernement fort. Le gouvernement actuel, comme le public en général, ne peut nier que le peuple canadien s'est montré favorablement disposé pour les principes du parti libéral-conservateur. Le résultat du scrutin montre assez clairement, je crois, qu'il en est ainsi. Lorsque la Confédération fut établie en 1867, le parti prit le nom de libéral-conservateur. Sir John Macdonald, afin de réussir à fonder